

Une rentrée des classes hors normes

ÉDUCATION

Protocole sanitaire renforcé, durcissement des mesures de sécurité et inquiétudes autour de l'hommage à Samuel Paty : la reprise des élèves, ce lundi, s'annonce tendue.

Marie-Christine Corbier
@mccorbier

Rarement une rentrée scolaire aura été aussi tendue que celle de ce lundi, à tous points de vue – sécuritaire, civique et sanitaire. Les établissements scolaires, grande exception du confinement, doivent accueillir 12 millions d'élèves selon un protocole sanitaire renforcé. La mesure la plus visible concerne les écoles, où le port du masque est désormais obligatoire dès l'âge de six ans.

Pour le reste, le ministère de l'Éducation nationale a annoncé « une ventilation des locaux renforcée et systématique, avec une aération complète au minimum toutes les deux heures » ou encore « des règles renforcées » en matière de brassage des élèves. Ces mesures laissent septuaginta chefs d'établissement. « Il y a des prisonniers supplémentaires, mais nous faisons déjà le maximum, indique, comme tant d'autres, Florence Delannoy, proviseure du lycée Montebello à Lille et secrétaire générale adjointe du SNPDEN, principal syndicat de chefs d'établissement. Je ne vois pas comment répondre aux exigences du nouveau protocole. La seule solution, c'est d'alléger les groupes, mais on n'a pas encore officiellement l'autorisation de mettre en place des cours à distance. »

On « n'encourage pas » l'organisation des cours à distance, « mais ceux qui le souhaitent peuvent le faire », a affirmé dimanche Jean-Michel Blanquer dans « Le Parisien ». La mise en œuvre de demi-groupes est par ailleurs compliquée, car se pose le problème, pour les enseignants, de faire deux fois le travail, physiquement avec un groupe, et à distance avec l'autre.

Lycées fermés ?

Le ministre de l'Éducation, Jean-Michel Blanquer, s'est donné une semaine pour mettre en œuvre complètement le protocole, mais le ministre de la Santé, Olivier Véran, vient d'évoquer, dans le « JDD », la possibilité d'une fermeture des lycées dans deux semaines. Dans son avis du 26 octobre, publié dimanche, le Conseil scientifique appelait à « reconsidérer l'ouverture des établissements scolaires » et établissait aussi « une transmission » du virus des adolescents « vers le personnel enseignant ». Des chefs d'établissement manquent d'ailleurs déjà de remplaçants pour pallier les absences

de professeurs « vulnérables », qui sont en arrêt de travail.

La plupart des chefs d'établissement se disent « extrêmement désarmés » pour renforcer le protocole. Aux très nombreux appels de parents inquiets sur les mesures sanitaires, Florence Delannoy explique que, « sur l'aération, on pourra progresser », et que c'est « dans les établissements scolaires que le protocole sanitaire a été le mieux respecté ». Mais elle sait aussi qu'elle ne pourra pas augmenter la distanciation à la cantine, là où les contaminations sont les plus risquées. « Dans notre lycée, on va passer de quatre élèves par table à trois, c'est du bricolage », regrette cette autre enseignante.

La plupart des chefs d'établissement se disent « extrêmement désarmés » pour renforcer le protocole.

Pour renforcer les distanciations, les établissements planchent sur une révision totale des emplois du temps. Dans les lycées, où la nouvelle réforme suppose le brassage des élèves, c'est un vrai casse-tête. Le ministère de l'Éducation doit réunir cette semaine les syndicats des chefs d'établissement. Le plus représentatif, le SNPDEN, réclame déjà « le maintien du contrôle continu » pour les examens, comme l'an dernier, et la « réduction des ambitions en matière de programmes ».

Appel à la grève

L'organisation de l'hommage à Samuel Paty, professeur d'histoire-géographie assassiné le 16 octobre à Conflans-Sainte-Honorine, va compliquer encore cette rentrée. Tous les enseignants ont en tête les dérapages sur le non-respect de la minute de silence, après l'attentat contre « Charlie hebdo », en 2015. La situation est « extrêmement tendue », redoute un enseignant de Seine-Saint-Denis.

La rentrée des élèves se fera finalement à 8 heures et non à 10 heures, comme annoncé initialement, pour des raisons de transport scolaire et de sécurité, selon Jean-Michel Blanquer. Des établissements envisagent toutefois, discrètement, de faire leur rentrée à 10 heures, pour laisser un temps d'échange aux enseignants sur la manière d'aborder la minute de silence – à 11 heures – et la lecture de la « Lettre aux instituteurs et institutrices » de Jean Jaurès. « Ce qui gagnera l'idéal républicain est assez profond, on ne peut pas régler cela en une minute de silence », s'agace cette professeure d'histoire-géographie. Dans les collèges et lycées où les enseignants ne disposeraient pas de ce temps de préparation, le principal syndicat d'enseignants du second degré, le SNES-FSU, a appelé à la grève. ■

Coronavirus : les entreprises autorisées à dépister les salariés

- Le nouveau protocole sanitaire pour les entreprises, publié jeudi soir, leur permet de réaliser des tests rapides sur leurs salariés.
- Le dépistage sera volontaire et l'employeur n'aura pas accès aux résultats.

ÉPIDÉMIE

Leïla de Comarmond
@leiladeco
Solveig Godeluck
@Solwil

Certains le réclamaient depuis des mois. Mais jusque-là, le protocole sanitaire pour les entreprises était catégorique : elles ne pouvaient pas organiser des campagnes de dépistage du Covid-19. Changement de pied du gouvernement avec la nouvelle version mise en ligne jeudi soir. « Au-delà des campagnes de dépistage organisées par les autorités sanitaires et auxquelles les entreprises peuvent participer, les employeurs peuvent, dans le respect des conditions réglementaires, proposer à ceux de leurs salariés qui sont volontaires, des actions de dépistage », expose le texte.

Tests « antigéniques »

Le dépistage est facilité par les tests rapides que plusieurs arrêtés récents autorisent pour dépister le coronavirus, à l'échelle individuelle ou bien de façon massive : des tests pris en charge par l'Assurance-maladie s'ils sont réalisés en pharmacie, chez le médecin ou l'infirmier.

Pour l'instant ces tests « antigéniques », qui n'ont pas besoin d'être analysés en laboratoire, sont prélevés dans le nez. À la fin de l'année, des tests salivaires moins intrusifs devraient arriver sur le marché.

Le protocole national précise que s'il est à son initiative, un dépistage devra être « intégralement financé par l'employeur ». Pas question de demander une quote-part au salarié ou un remboursement par l'Assurance-maladie. L'entreprise devra aussi veiller à la « bonne exécution » du test qui ne saurait être obligatoire. Elle devra respecter le secret médical. « En particulier, aucun résultat ne peut être communiqué à l'employeur ou à ses préposés », est-il spécifié. Les tests sérologiques quant à eux ne sont pas autorisés. Ils ne permettent pas de dépister une personne infectée, mais uniquement de savoir si elle a été infectée à un moment dans l'année.

Avant le reconfinement, le président du Medef, Geoffroy Roux de Bézieux, espérait qu'en libéralisant le recours aux tests antigéniques, les entreprises pourraient rester ouvertes, notamment dans l'événementiel ou la culture, en filtrant les entrées de spectateurs. Son espoir a été déçu. Toutefois, les secteurs qui

voient rester ouverts auront désormais les moyens d'assurer la sécurité de leurs salariés, estime Vincent Dailloux, cofondateur de Medisur, une société française qui est prête à organiser des campagnes de tests rapides pour le compte des entreprises : « Sur les chantiers du BTP, c'est compliqué de maintenir à 100 % la distanciation physique. Ces tests vont être un appel d'air pour nos clients, qui attendaient le "go" avant de se lancer », témoigne-t-il.

Autre type d'entreprise qui pourrait bondir sur l'occasion, la grande distribution : « Cela pourrait rassurer les salariés au contact avec les clients et permettre de vérifier qu'il n'existe pas de chaîne de contamination », plaide-t-il. Combien de tests les entreprises pourraient-elles ainsi réaliser ? « Ce marché peut facilement monter à 500.000 tests

par semaine », extrapole Vincent Dailloux, en considérant que les professions de santé de ville pourraient, elles, atteindre 1,5 million de dépistages hebdomadaires.

Précautions

Pour lui, l'idéal serait de dépister le personnel une fois par semaine, sachant que la fiabilité des tests demeure « importante » jusqu'à cinq jours après une contamination et qu'ils devront toujours être réalisés par un professionnel de santé, sous la responsabilité d'un médecin, afin d'en garantir la « bonne exécution ».

Les entreprises devront cependant s'entourer de précautions si elles veulent se lancer. La valeur limitée du protocole sanitaire concernant les entreprises, qui n'est même pas un texte réglementaire, impose la « prudence », avertit Virgile Pradel, un avocat spécialisé sur les questions de santé au travail. « Il y a un risque juridique important pour l'employeur », prévient-il, en pointant notamment les enjeux liés au RGPD. « Il faut absolument associer à l'initiative la médecine du travail – on ne bouge pas tant qu'elle n'a pas validé l'action – ainsi que les représentants du personnel dans le cadre du conseil social et économique », insiste-t-il. ■

« Cela pourrait rassurer les salariés au contact avec des clients. »

VINCENT DAILLOUX
Cofondateur de Medisur



Les entreprises pourront pratiquer des tests antigéniques sur des salariés volontaires. Photo Pascal Rossignol/Reuters

La deuxième vague a déjà fait plus de 6.000 morts

La semaine dernière, le nombre de décès dus au coronavirus a crû de moitié, notamment en Ehpad. Les contaminations s'envolent chez les plus de 75 ans. Les hospitalisations ont bondi de 60 %.

Tous les compteurs de l'épidémie saffolent. Les semaines passées, les indicateurs d'incidence ont bondi. Le baromètre hebdomadaire de l'épidémie publié jeudi soir par Santé publique France montre qu'ils continuent à accélérer, avec une hausse de 51 % du nombre de nouveaux cas confirmés, un saut de 4,8 points du taux de positivité des tests à 18,6 % et une pandémie qui double de volume en seulement treize jours. En plus, à présent, la deuxième vague des hospitalisations et des décès se dessine nettement. Depuis septembre, le coronavirus a fait plus de 6.000 morts supplémentaires (36.788 samedi contre 30.661 à la rentrée), et le rythme s'accroît. Dans la semaine

du 18 au 25 octobre, 1.318 décès Covid ont été enregistrés dans les hôpitaux et les établissements médico-sociaux, soit 51 % de plus que la semaine précédente, qui était elle-même déjà en hausse de 60 %.

« Cette augmentation pourrait se révéler plus importante avec la consolidation des données », écrit Santé publique France. On n'a pas encore

La courbe des décès est en pleine accélération parce que le virus est revenu en force chez les seniors.

compté toutes les victimes parmi les résidents des maisons de retraite, mais « l'augmentation des nombres de cas de Covid-19 parmi les résidents des Ehpad fait craindre une poursuite de l'augmentation des décès dans les prochaines semaines », suppute l'agence.

Il manque à ce décompte les décès à domicile, plus longs à recenser. Les données de surmortalité toutes causes confondues du 28 septembre au 11 octobre révèlent tout de même « une hausse significative » et « un excès modéré » de mortalité, selon l'Agence publique. Cet excès « concerne principalement les personnes de 65-84 ans ». Justement, quatre victimes sur cinq du coronavirus ont plus de 75 ans.

La courbe des décès est en pleine accélération parce que le virus, qui circulait essentiellement chez les jeunes cet été, est revenu en force chez les seniors. Ainsi, l'incidence chez les plus de 75 ans a crû de 89 % en une semaine, avec 21 % de positivité des tests. C'est un véritable rattrapage. « Depuis début septembre, le nombre de cas chez les personnes âgées de 65 à 74 ans a été multiplié par sept et le nombre de cas chez les personnes âgées de 75 ans et plus par huit », décrit l'agence.

Par ailleurs, sur la semaine, environ 12.200 personnes ont été hospitalisées, soit 62 % de plus que la

Une stratégie contre le virus pour 2021

Dans une note datée du 26 octobre, le Conseil scientifique plaide pour une stratégie de « suppression » du Covid après la deuxième vague, donc à la fin de l'année ou au début de 2021. Plutôt que d'alterner mesures strictives et réouvertures (stratégie « on/off »), il s'agit de suivre l'exemple de plusieurs pays asiatiques et de l'Allemagne, et de réagir fortement dès que l'on repasse au-dessus de 5.000 cas par jour. Il faudra renforcer les équipes mobiles et les soins de ville.

semaine précédente, et 1.800 ont été admises en réanimation, soit 35 % de plus. — S. G.

Les Echos
Le Parisien
ANNONCES

Découvrez nos services en ligne pour le dépôt de vos annonces légales

annonces.lesechosleparisien.fr
01 87 39 70 08